



REPUBLIQUE D'HAÏTI

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
ET DE LA POPULATION**

No. *BH-02-22* 2020

Port-au-Prince, le *25 FEV. 2022* 20

COMMUNIQUÉ

Le Ministre de la Santé Publique et de la Population demande à tous ceux qui sont en possession des véhicules du Ministère alors qu'ils ne font plus partie de l'institution de les rapporter immédiatement au bureau central dans un délai de huit (8) jours.

Passé ce délai, la liste de ces dits véhicules sera remise à la Police Nationale d'Haïti (PNH) pour les suites légales.

Cette mesure rentre en vigueur dès la publication de cette note.

Alex LARSEN
Docteur en Médecine
Ministre

